

Sauvons Notre Futur

**Monsieur le Président
Jean-Claude GIRARDIN**

17 rue du Stade
38550 SABLONS

Lettre recommandée avec AR

Vos références :

Nos références : D5380DVLFRNDN17220

Interlocuteur : Bruno DUVAL ☎ 04 74 41 32 03 

Objet : **Votre courrier du 10 novembre 2017**

Saint-Alban, le 04/12/2017

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 10 novembre, vous souhaitez connaître les mesures particulières prises par la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice afin d'effectuer des rejets, lors d'un débit du Rhône inférieur à 300 m³/s constaté pendant la période des 21, 22, 28, 29 octobre et les 1^{er}, 2, 3 et 4 novembre 2017.

Pendant cette période d'étiage où le débit constaté était inférieur à 300 m³/s, la centrale EDF n'a pas réalisé de rejets. En complément, tous les rejets entre le 1^{er} janvier à ce jour, ont été réalisés avec un débit du Rhône supérieur à 300m³/s, soit la limite minimum fixée par l'Autorité de sûreté nucléaire.

Ainsi, la possibilité de réaliser des rejets sous conditions pour des débits du Rhône entre 255 m³/s et 300 m³/s n'a pas été utilisée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations distinguées.

Emmanuel VILLARD
Directeur



Copie : Madame la Présidente de la CLI

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

Page 1/1